Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 34

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-180914

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Sarra, 13 août 1870.

A la Rédaction du *Conteur vaudois*,

Cher Monsieur Monnet,

Au commencement de juillet dernier, j'avais l'honneur de vous adresser sept couplets sur la *gare de La Sarra*, ils pouvaient être acceptés ou refusés. Quatre seulement ont trouvé grâce devant vous, cher collégue en Apollon (comme le dit Jovial dans le vaudeville de ce nom,) trois autres ont été élagués par votre censure privée.

Le 1er de ce mois, je vous remettais la relation d'un petit fait local, il est vrai mais pour le moins aussi désopilant que la plupart des plaisanteries d'un goût souvent douteux, dont nous régalent les dernières pages de votre feuille,

Pour mes couplets vous pouviez les refuser, mais non choisir ceux qui vous.....

Ici, la rupture du cachet a emporté la fin de la phrase; nous en sommes désolés, car il nous eût été bien doux de pouvoir donner intacte, à nos lecteurs, cette chère épître, dont nous reprendrons bientôt les précieux détails.

Je n'admets pas de censure privée.

Pour le petit récit local vous pouviez aussi me dire qu'il ne serait pas inséré, vous l'avez au contraire accepté, mais n'avez pas tenu votre promesse,

Ce n'est pas la première fois, du reste que vous tronquez, mutilez les pièces qu'on vous envoie, vous aviez déjà fait la même chose pour ma chanson des Moutards dans laquelle vous avez aussi retranché le couplet concernant l'Eglise,

Merci, Monsieur !

Merci aussi de votre journal ! Continuez à le remplir de votre prose et de vos vers, on en aura toujours assez.

Je ne m'oppose pas à ce que vous insériez la présente dans votre prochain n°, —

Vous êtes vraiment bien bon, M. le pasteur; aussi userons-nous largement de votre permission.

mais je vous en prie en me faisant grâce des corrections et mutilations.

Mon abonnement de cette année fini, je ne le renouvellerai point.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

M. Hautier, pasteur.

Maintenant, causons un peu, M. le pasteur. — Vous avez tort de vous attaquer à moi seul au sujet de vos couplets sur la gare de La Sarra, et voici pourquoi. Vous sachant très susceptible à l'endroit de vos productions littéraires, je lus et relus vos rimes dans l'intention de les publier ; mais je dois vous l'avouer, cette lecture me mit dans le plus grand embarras. Je les passai à mon collégue qui alla péniblement jusqu'au bout et n'hésita point sur le parti à prendre. Alors j'intercédai pour vous, M. le pasteur, et, après des efforts de bonne volonté inouïs, nous parvînmes à vous conserver quatre couplets sur sept. Et je crois que nous avons agi très sagement dans ce travail d'élimination, car, outre l'incohérence des idées et la pauvreté des rimes, il y avait encore dans les couplets retranchés des allusions à des faits locaux qui nous déplaisaient singulièrement.

C'est beaucoup, Monsieur, que nous vous ayons passé votre calembourg tiré d'une situation biblique que tant de profanes ne sont déjà que trop disposés à interpréter légèrement :

. . . . . .

Mais ici-bas, dans un *cas rare*,
Pour habiter s'il revenait
Père Abraham s'établirait,
Entre *la Sarra* et *la Gare*.

Chacun reconnaîtra sans peine sous ce jeu de mots deux personnages de l'Ancien Testament, l'épouse légitime d'Abraham et la mère d'Ismaël.

« Je n'aime pas la censure privée » nous dites vous, et cependant votre lettre d'envoi ne nous l'interdisait pas absolument, car vous nous écriviez : « Je vous envoie quelques couplets relatifs, etc., afin que si vous les jugez dignes de paraître dans le *Conteur vaudois*, vous puissiez en tirer parti. » Eh bien, nous croyons avoir tiré de ces couplets le meilleur parti possible, en publiant les moins faibles.

Hélas, il n'est pas pas donné à chacun de faire de bons vers ; vous devez savoir mieux que nous qu'il est plus facile de monter en vélocipède que d'enfourcher Pégase.

Et du reste, Monsieur le pasteur, quand vous nous avez remis vous même votre anecdote « désopilante, » vous ne nous avez témoigné aucun mécontentement, et paraissiez au contraire très heureux d'avoir été publié à quatre sur sept, puisque vous nous apportiez encore de la copie.

Mais enfin pour vous être agréable nous publions ci-après « le petit fait désopilant » dans lequel vous relevez peu charitablement les fautes d'orthographes et de français de quelques-uns de vos paroissiens. Nos lecteurs pourront l'apprécier ; s'ils ne le jugent pas d'un goût « douteux, » nous doutons du moins qu'ils y trouvent de l'esprit.

Quant à votre chanson des Moutards, nous n'en n'avons aucun souvenir. Il y a de ces productions littéraires qui sont si vite oubliées !

Pour la rédaction,

L. M.

Voici maintenant le *petit fait local désopilant*, raconté par notre aimable correspondant :

« Dans plusieurs localités de notre canton, depuis que les incendies se multiplient, on a établi des gardes pendant la nuit voici le rapport textuel d'un chef de poste.

Samedi 23 juillet 1870.

La garde est réunie à 11 heures 5 minutes se composant de M. M. et J. M. B. chef de poste.

La garde par 2 *homme c'est* faite immédiatement. Depuis notre arrivée jusqu'à minuit moins le quart il y a *eut* grand *brouard* (brouhaha probablement) à la cure *parlant* à haut *crit* de politique.

M. F. H., municipal est venu faire une *passée* pendant ce moment. A minuit moins 5 minutes le *brouard* a fini à la cure.

La garde urbaine après avoir fait son service régulièrement et honorablement se retire après trois heures. (Signé) J. M. B. »

L'asseimbllàïe dâi z'èvêque à Roma, qu'on lâi dit lo Concile.

Vo desé bin que lè z'èvêque, lè z'archevêque, e oncora lè cardinaux, quson pllie rodzo que lo bor-